

LA ROCHELLE - SPEED REHAB

CAHIER DE RESULTATS DES PRELEVEMENTS SUR SITE - JANVIER 2025

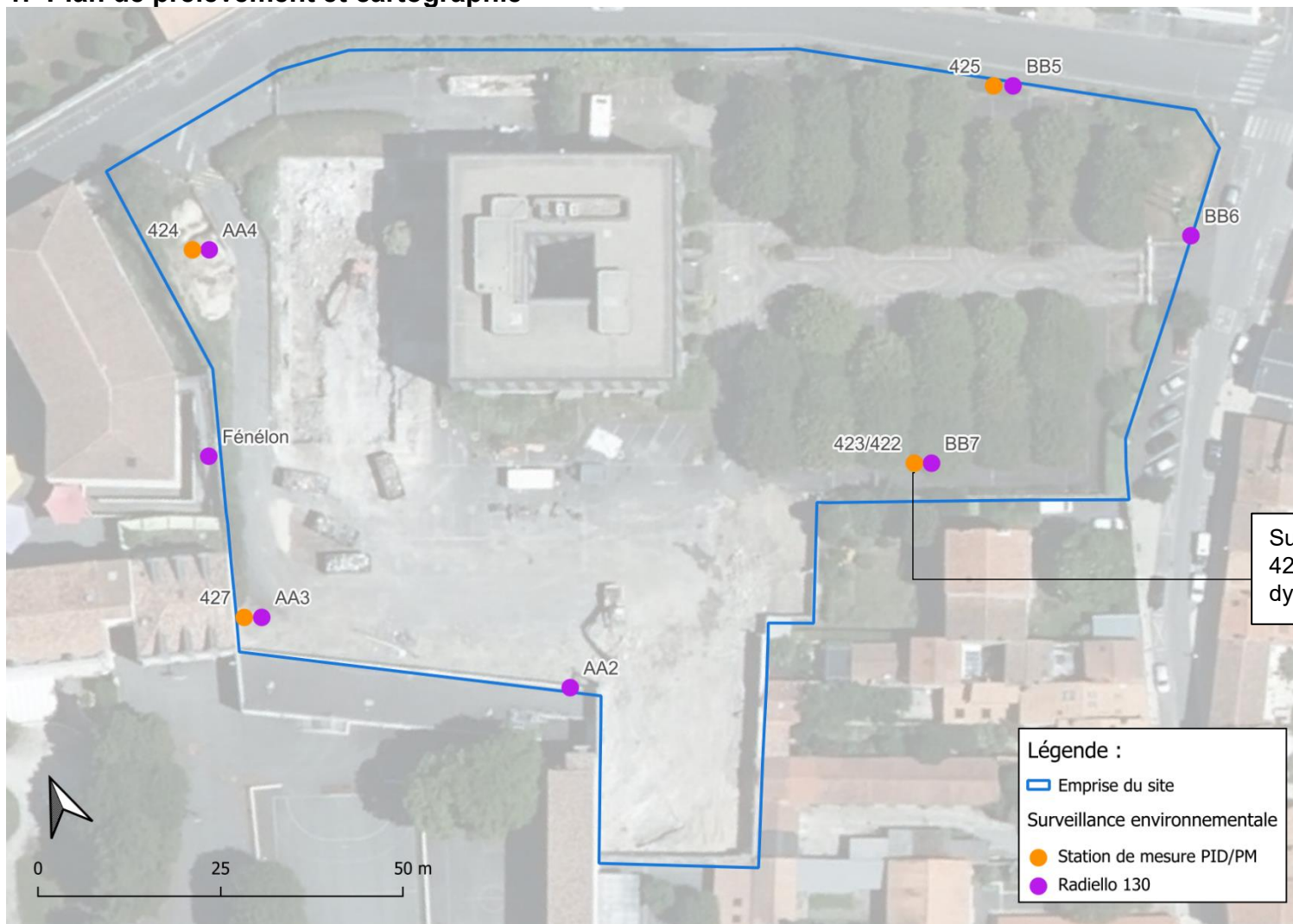
CAHIER DE RESULTATS

VERSION	-	a	b
DOCUMENT	500137.02.01-RN046		
DATE	03/04/2026		
ELABORATION	Léa Buisson		
VISA	Arnaud Lemmet		
COLLABORATION			
DISTRIBUTION			

Table des matières

1.	Plan de prélèvement et cartographie	3
2.	Prélèvements visant la caractérisation de l'air ambiant – Janvier 2026	4
2.1	Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 09 janvier 2026 au 30 janvier 2026	4
2.2	Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en janvier 2026	9
2.2.1	Graphiques d'évolution des teneurs en PM2.5	10
2.2.2	Graphiques d'évolution des teneurs en PM10	11
2.3	Graphiques d'évolution des teneurs PID au droit des stations en janvier 2026	13

1. Plan de prélèvement et cartographie



Points de mesure sur radiello 130 et stations de mesure COV par PID et de particules fines PM2.5 et PM10

2. Prélèvements visant la caractérisation de l'air ambiant – Janvier 2026

2.1 Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 09 janvier 2026 au 30 janvier 2026

Les radiellos 130 ont été mis en œuvre durant le chantier et après l'arrêt de chantier et sont représentatifs d'une durée d'exposition de l'ordre de 7 jours. À partir du 7 juillet 2025, correspondant au début de la seconde phase de chantier, le point AA1 a été supprimé au vu des contraintes engendrées par l'installation de la tente.

Particulièrement, le chantier est à l'arrêt depuis le 29 août 2025 et est en conséquence à l'arrêt durant la période concernée par la présente note.

A partir du 26 septembre 2025, un point de mesure hors site a été ajouté au droit de l'établissement Fénélon, en doublon avec un support de mesure du même type installé par ISPIRA (prestataire de l'établissement scolaire). Ce nouveau point de mesure a pour objectif dans un premier temps d'assurer la surveillance du risque sanitaire au plus proche des populations sensibles. Dans un second temps, de pouvoir comparer les résultats et renforcer la certitude des conclusions issues de ces mesures.

Les résultats des radiellos 130 ont permis les constats suivants :

- Le naphthalène n'est quantifié sur aucun point de prélèvement sur la période concernée par le présent cahier ;
- L'éthylbenzène n'est pas quantifié durant le mois de janvier ;
- Le benzène n'est pas quantifié ou à des teneurs non significatives proches de la limite de quantification du laboratoire comme :
 - Du 09 au 19 janvier, au droit de l'ensemble des points de mesure, à des teneurs non significatives comprises entre 0,30 et 0,52 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
 - Du 23 au 30 janvier, sur l'ensemble des points de mesure, à des teneurs non significatives comprises entre 0,37 et 0,50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- Le toluène est quantifié sur l'ensemble des points de mesures du 09 au 30 janvier, à des teneurs non significatives comprises entre 0,34 et 0,61 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
- Les xylènes ne sont pas quantifiés ou à des teneurs non significatives proches de la limite de quantification du laboratoire comme suit :
 - Du 09 au 19 janvier, au droit de l'ensemble des points de mesure, à des teneurs comprises entre 0,46 et 0,51 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
 - Du 23 au 30 janvier, au droit des points AA2, AA3 et BB6, à une teneur de 0,28 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- Les hydrocarbures aromatiques et aliphatiques n'ont jamais été quantifiés du 09 au 30 janvier 2026.



03 avril 2026

5/14

En somme, les analyses réalisées sur l'air ambiant témoignent de l'absence d'impact. De plus, en l'absence d'activité du chantier, les quantifications, à un niveau très faibles, ne sont pas imputables à celui-ci.

		09/01 au 19/01								
		AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon	BT	
Date début de prélèvement		09/01/26	09/01/26	09/01/26	09/01/26	09/01/26	09/01/26	09/01/26	09/01/26	
Date de fin de prélèvement		19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	
Temps d'échantillonnage (min)		14400	14400	14400	14400	14400	14400	14400	-	
Paramètres		Coefficient de diffusion								
		µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/éch
CAV-BTEX	Benzène	0,08	0,35	0,52	0,30	0,52	0,43	0,39	0,30	<0,20
	Toluène	0,074	0,52	0,47	0,52	0,56	0,61	0,52	0,52	<0,10
	Ethylbenzène	0,068	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
	o-Xylène	0,065	<0,11	0,16	<0,11	0,16	<0,11	0,16	<0,11	<0,10
	m- p-Xylène	0,07	0,30	0,30	0,30	0,35	0,30	0,35	0,30	<0,2
	Xylène	-	0,30	0,46	0,30	0,51	0,30	0,51	0,30	<0,30
	BTEX totaux	-	1,16	1,45	1,12	1,59	1,34	1,41	1,12	<0,80
HAP	Naphtalène	0,025	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,25
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<25
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<13
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<10
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-	<17
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<17
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<6,5
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<12
fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<32	

			19/01 au 23/01						
			AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon
Date début de prélèvement			19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26	19/01/26
Date de fin de prélèvement			23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26
Temps d'échantillonnage (min)			5760	5760	5760	5760	5760	5760	5760
Paramètres		Coefficient de diffusion	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3
CAV-BTEX	Benzène	0,08	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43
	Toluène	0,074	0,35	0,35	0,35	0,35	0,47	0,35	0,35
	Ethylbenzène	0,068	<0,51	<0,51	<0,51	<0,51	<0,51	<0,51	<0,51
	o-Xylène	0,065	<0,27	<0,27	<0,27	<0,27	<0,27	<0,27	<0,27
	m- p-Xylène	0,07	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
	Xylène	-	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77
	BTEX totaux	-	0,35	0,35	0,35	0,35	0,47	0,35	0,35
HAP	Naphtalène	0,025	<1,74	<1,74	<1,74	<1,74	<1,74	<1,74	<1,74
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<54,25	<54,25	<54,25	<54,25	<54,25	<54,25	<54,25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<58,65	<58,65	<58,65	<58,65	<58,65	<58,65	<58,65
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<45,14	<45,14	<45,14	<45,14	<45,14	<45,14	<45,14
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<69,44	<69,44	<69,44	<69,44	<69,44	<69,44	<69,44
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<26,3	<26,3	<26,3	<26,3	<26,3	<26,3	<26,3
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<55,69	<55,69	<55,69	<55,69	<55,69	<55,69	<55,69
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<26,24	<26,24	<26,24	<26,24	<26,24	<26,24	<26,24
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<260,42	<260,42	<260,42	<260,42	<260,42	<260,42	<260,42
fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<694,44	<694,44	<694,44	<694,44	<694,44	<694,44	<694,44	

			23/01 au 30/01							
			AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon	BT
Date début de prélèvement			23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26	23/01/26
Date de fin de prélèvement			30/01/26	30/01/26	30/01/26	30/01/26	30/01/26	30/01/26	30/01/26	30/01/26
Temps d'échantillonnage (min)			10080	10080	10080	10080	10080	10080	10080	10080
Paramètres	Coefficient de diffusion									
		µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/éch
CAV-BTEX	Benzène	0,08	0,43	0,50	0,43	0,37	0,43	0,43	0,43	<0,20
	Toluène	0,074	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,34	0,34	<0,10
	Ethylbenzène	0,068	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,2
	o-Xylène	0,065	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,10
	m-. p-Xylène	0,07	0,28	0,28	<0,28	<0,28	0,28	<0,28	<0,28	<0,2
	Xylène	-	0,28	0,28	<0,43	<0,43	0,28	<0,43	<0,43	<0,30
	BTEX totaux	-	1,12	1,18	0,84	0,77	1,12	0,77	0,77	<0,80
HAP	Naphtalène	0,025	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,25
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<31	<31	<31	<31	<31	<31	<31	<25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<25
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<13
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<10
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-	<17
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<10
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<17
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<6,5
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<12
fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<32	



03 avril 2026

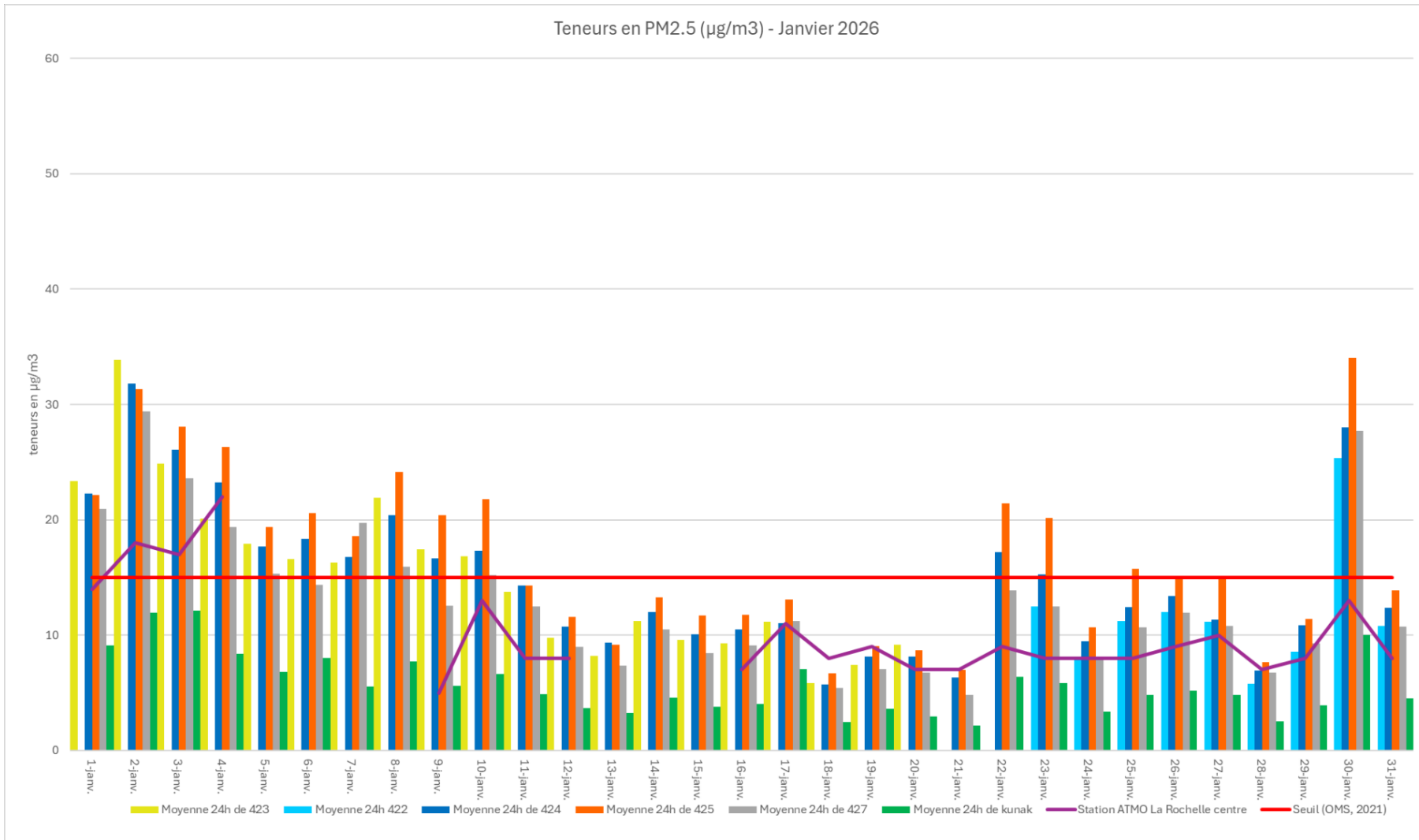
9/14

2.2 Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en janvier 2026

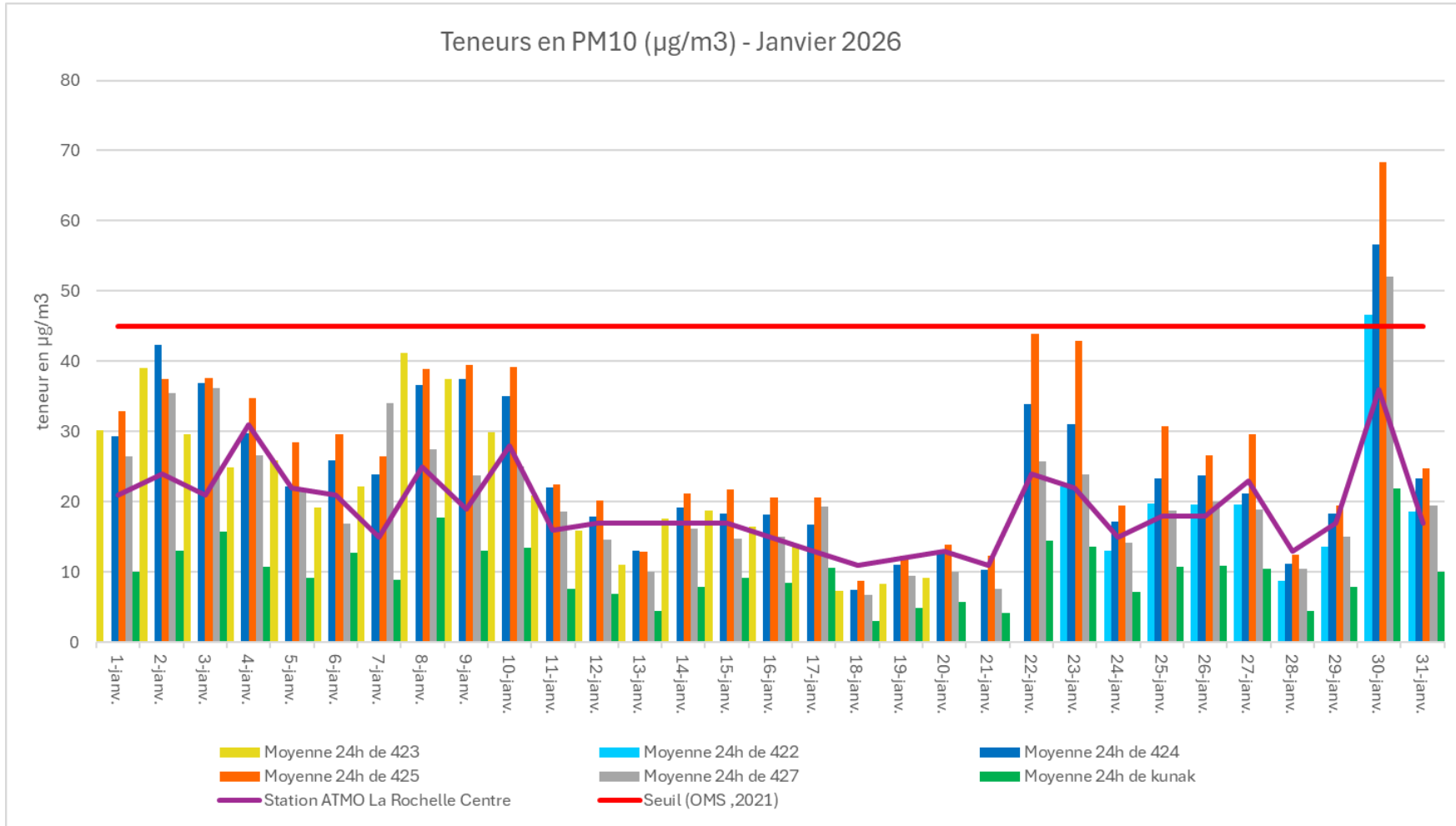
Les données de la station ATMO de La Rochelle – Centre situé Place de Verdun, soit à environ 400 m du site, sont reportées sur les graphiques suivants.

La station 423 a présenté un dysfonctionnement à partir du 11 janvier entraînant des données erronées sur les COV. Cependant, l'acquisition des données en poussières n'a pas été impactée par ce dysfonctionnement. Cette balise a été substituée par la 422, le 22 janvier.

2.2.1 Graphiques d'évolution des teneurs en PM2.5



2.2.2 Graphiques d'évolution des teneurs en PM10



Évolution des teneurs en PM2.5 et PM10 au droit des 5 stations de mesure – Janvier 2026

Au droit des 5 stations de mesure, il est observé :

- Pour les PM2.5, en moyenne sur 24h, des teneurs régulièrement supérieures à la valeur de référence (OMS, PM2.5 - 15 µg/m³), avec :
 - Du 1^{er} au 10 janvier sur les balises Ecomesure, et plus particulièrement au niveau de la balise 425. Ces dépassements sont corrélés avec les conditions météorologiques et notamment le passage de la tempête Goretti. Cette dégradation marquée est généralisée sur l'ensemble de la ville de la Rochelle, comme le montre les données observées début janvier, sur la station ATMO La Rochelle - Centre. Les données des stations ATMO sur la période du 05 au 08 janvier ne sont pas disponibles.
 - Du 11 au 21 janvier, aucun dépassement n'a été relevé sur l'ensemble des balises ;
 - Le 22 et 23 janvier, un dépassement en PM2.5 est observé au droit des balises 424 et 425, en lien avec une dégradation de l'air de la ville ;
 - Du 24 au 29 janvier, aucun dépassement n'a été relevé sur l'ensemble des balises ;
 - Le 30 janvier, un dépassement sur l'ensemble des balises Ecomesure lié à la qualité de l'air de la ville.

- Pour les PM10, un comportement similaire aux teneurs en PM2.5 est observé. Cependant, peu de dépassements de la valeur de référence recommandée par l'OMS (45 µg/m³) sont observés à l'exception de 30 janvier au droit des 4 stations en lien avec une dégradation de la qualité de l'air de la ville de La Rochelle comme le montre les données de la station ATMO.

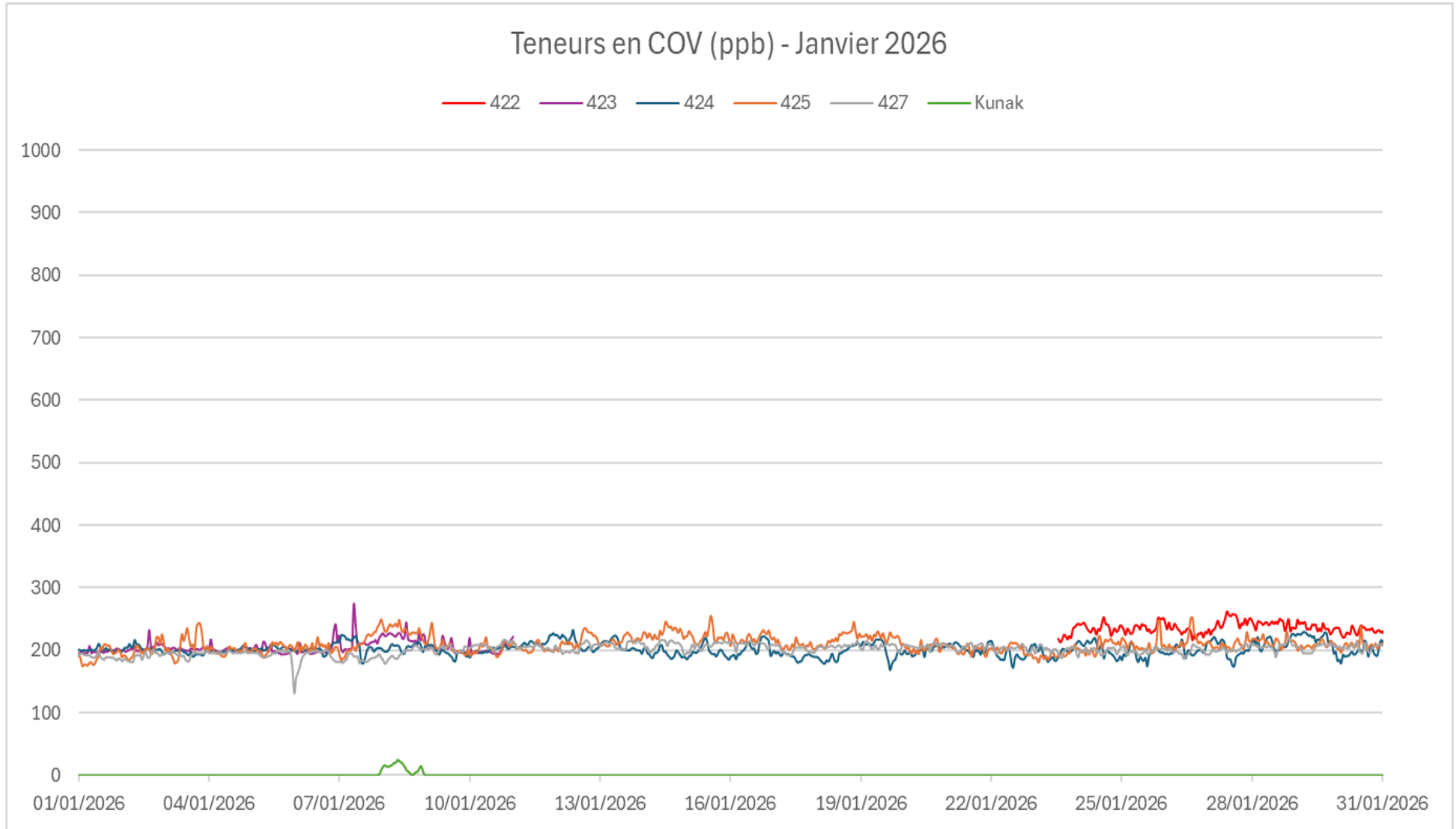
Pour conclure, dû à un évènement climatique particulier, et à la qualité de l'air de la ville, des dépassements des PM2.5 et PM10 sont observés. Cependant, Tenant compte de l'absence d'activité sur site, ceux-ci sont non imputables au chantier.

2.3 Graphiques d'évolution des teneurs PID au droit des stations en janvier 2026

En janvier 2026, au droit des stations Ecomesure, l'évolution des teneurs PID est caractérisée par l'absence de pic et demeure stable au tour de 200 ppb. Seule la n°423 présente des variations inhabituelles, expliquées par le dysfonctionnement de la carte réseau, identifié le 11 janvier. Cette station est substituée par la station 422, qui affiche des valeurs stables depuis son installation, le 22 janvier.

Au droit de la station Kunak, située au droit de l'établissement Fénelon (hors site), très peu de variations sont observées et celles-ci sont proches de 0 ppb, excepté dans la nuit du 7 janvier jusqu'en milieu de journée, le 8 janvier, de 22h à 14h. Sur cette période, la teneur PID maximale est 25,3 ppb, atteinte le 8 janvier à 8h. Cependant, ces teneurs restent très faibles.

Ainsi, compte tenu de la stabilité des mesures et de l'absence de teneurs significatives, on peut conclure sur l'absence d'impact du chantier lié aux teneurs en COV.



Évolution des teneurs en COV au droit des 5 stations de mesure sur site – Janvier 2026